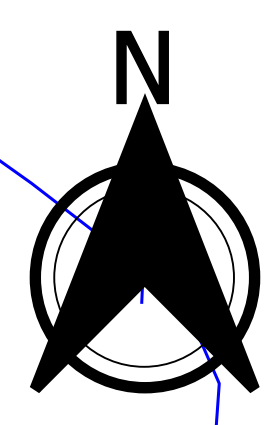
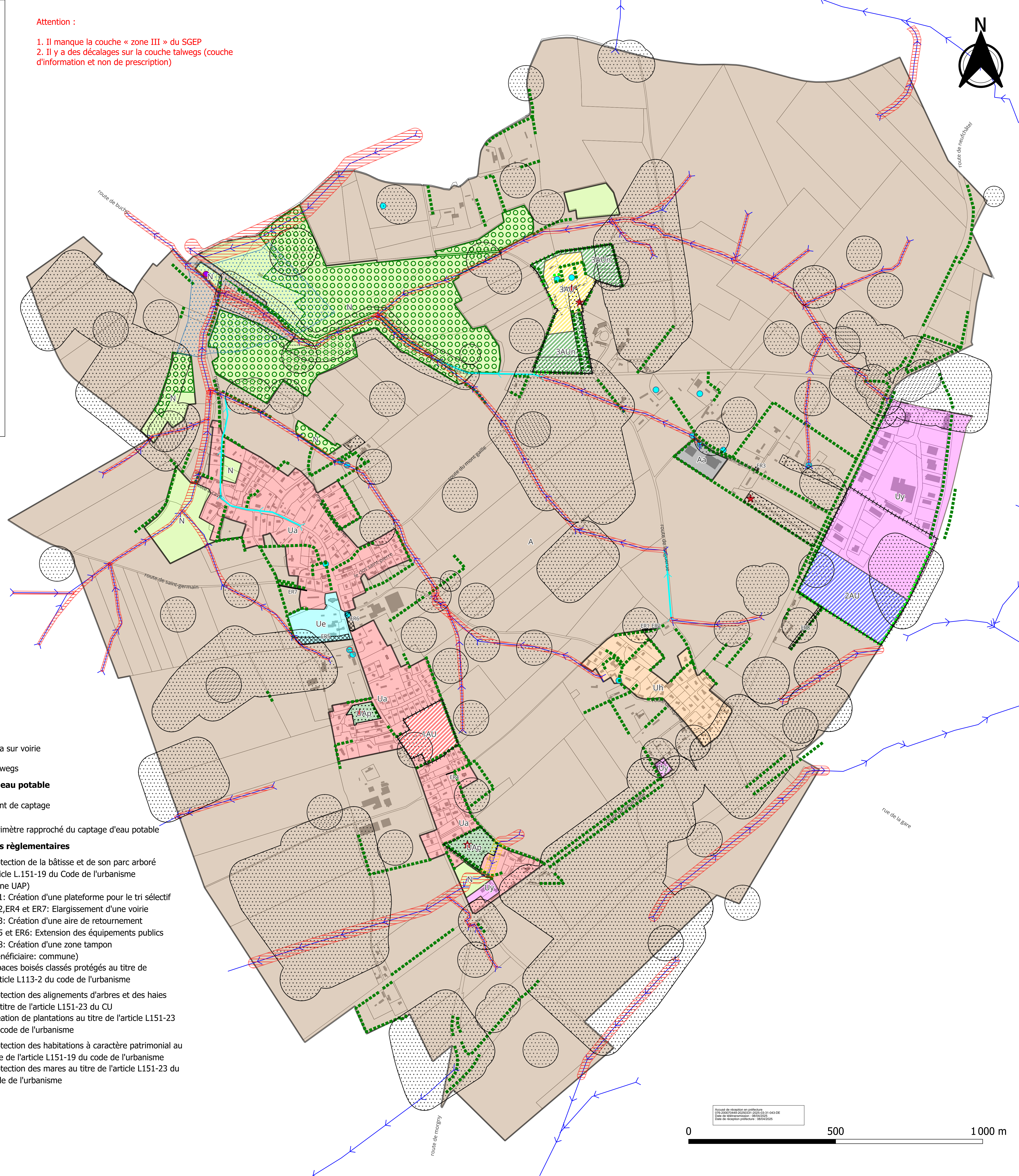


Attention :

1. Il manque la couche « zone III » du SGEF
2. Il y a des décalages sur la couche talwegs (couche d'information et non de prescription)



Légende

Découpage en zones

- Ua: Zone urbaine
- UAp: Zone de protection patrimoniale
- Ue: Zone d'équipements publics
- Uh: Zone de hameau
- Uy: Zone économique
- 1AU: Zone de développement Habitat
- 2AU: Zone de développement Economie
- 3AU: Zone de développement Tourisme
- 3AUu: Zone de développement Tourisme (partie naturelle)
- A: Zone agricole
- Aa: STECAL Activité
- N: Zone naturelle

Recensement des cavités souterraines

Source Alise Environnement

- Périmètre de protection lié aux cavités souterraines

Schéma de gestion des eaux pluviales

Aléa inondation par ruissellement - Source INGETEC

- Zone I (ruissellement)
- Zone I (ruissellement)
- Zone III (ruissellement)

Aléa sur voirie

Talwegs

Captage d'eau potable

- Point de captage
- Périmètre rapproché du captage d'eau potable

Protections réglementaires

- Protection de la bâtisse et de son parc arboré Article L.151-19 du Code de l'urbanisme (zone UAP)
- ER1: Création d'une plateforme pour le tri sélectif
- ER2, ER4 et ER7: Elargissement d'une voirie
- ER3: Création d'une aire de retournement
- ER5 et ER6: Extension des équipements publics
- ER8: Création d'une zone tampon (bénéficiaire: commune)
- Espaces boisés classés protégés au titre de l'article L113-2 du code de l'urbanisme
- Protection des alignements d'arbres et des haies au titre de l'article L151-23 du CU
- Création de plantations au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Protection des habitations à caractère patrimonial au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Protection des mares au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Accusé de réception en préfecture
0102/2024/10024211-2024-06-31-043-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

